

DEMANDE DE SUBVENTION

Mesures de rénovation énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles

Par la présente, je soussigné(e)

Coordonnées du demandeur	
Nom et prénom	
Matricule	
Numéro, rue	
Code postal, localité	
Téléphone	
Email	
Coordonnées bancaires	
Nom de la banque	
Titulaire du compte	
Compte IBAN	

demande de bien vouloir m'accorder un subside pour :

- Conseil en énergie (10% de la subvention étatique avec un maximum de 250 €)
- Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante (10% de la subvention étatique avec un maximum de 1.500 €)
- Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante (10% de la subvention étatique avec un maximum de 1.000 €)
- Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre le sol ou zone non chauffée d'une habitation existante (10% de la subvention étatique avec un maximum de 1.500 €)
- Remplacement des fenêtres et des portes fenêtres (25% de la subvention étatique avec un maximum de 500 €)

Informations sur l'immeuble :

Numéro, rue	
Code postal, localité	
Numéro de l'autorisation de bâtir	

Pour tout renseignement concernant une autorisation de bâtir veuillez contacter le service technique au Tél : 26 81 06 51 -1.

DEMANDE DE SUBVENTION

Déclaration de conformité de la part du demandeur

Le (la) soussigné(e) _____ déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Date : _____ Signature (manuscrite ou électronique): _____

La demande de subvention ne peut être introduite qu'à partir du 1^{er} janvier 2024.
Bien que l'investissement puisse avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2024, le document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat devra être établi après le 1^{er} janvier 2024.
La demande de subvention devra être introduite au plus tard 3 mois après la date du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat
La demande de subvention doit impérativement être accompagnée par le document de la part de l'Etat attestant le montant de la subvention obtenue.

La subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour un même immeuble.

Réservé à l'administration communale	Date d'entrée à la commune :
Subvention	Article budgétaire : 3/532/648120/99002
<input type="checkbox"/> accordée	<input type="checkbox"/> refusée
Montant (€)	Motif :

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.